

Balle au mur Québec présente son plan de relance

C'est officiel! La pratique de la Balle au Mur pourra enfin reprendre à l'intérieur à compter du 22 juin en respectant les conditions présentées dans le nouveau plan de relance de Balle au Mur Québec.

La Ministre déléguée à l'Éducation et Ministre responsable de la Condition féminine, Isabelle Charest, a annoncé mercredi une nouvelle phase de reprise des activités sportives, incluant l'ouverture des infrastructures et la pratique des sports intérieurs.

« Nous sommes très heureux de procéder à cette nouvelle phase de déconfinement dans le sport, a souligné Mme Charest. C'est un retour à la normale qui devra se faire prudemment, et nous devons apporter des ajustements dans la pratique de nos activités sportives préférées. Cependant, je suis persuadée que nous nous adapterons rapidement, et ce, pour notre plus grand plaisir à tous. »

Afin de faciliter ce retour au jeu tant attendu, Balle au Mur Québec a mis sur pied un plan de relance qui comporte des recommandations à suivre par les joueurs, ainsi que l'ensemble de la communauté.

Ce guide met en lumière les règles et les procédures à suivre pour tout ce qui peut être adapté selon la réalité de notre sport. La santé de nos membres est au cœur de nos préoccupations et c'est pour cette raison que Balle au Mur Québec tient à les guider durant cette période hors du commun que nous traversons tous.

Pour consulter le plan de relance de Balle au Mur Québec, qui est entré en vigueur récemment, [cliquez ici](#).

Les clubs rouvriront leurs portes lorsqu'ils seront prêts à accueillir leurs membres en toute sécurité et leur préparation s'effectuera à leur propre rythme. Pour le moment, le conseil d'administration de la fédération recommande aux clubs de relancer leurs activités à la phase 1 du guide. Le passage à la phase 2 se fera à partir du 29 juin et le passage à la phase 3 serait le 13 juillet si tout va bien. Restez à l'affut pour les phases 4, 5, 6. Et de suivre les consignes du Gouvernement du Québec en ce qui a trait la distanciation sociale, alors que les contacts accidentels seront tolérés.

Rappelons que les mesures d'hygiène, dont la distanciation physique et le lavage des mains, doivent être respectées, comme toutes les directives faites par la santé publique.

Merci de votre collaboration et bon retour à tous et à toutes!